

Compte rendu du Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Date : 4 décembre 2024

Lieu : Salle de réunion du site des Félibres

Ouverture et validation du compte rendu précédent

La séance a été ouverte par M. le Président du CVS, M. PERRIN qui a invité la Directrice du pôle EHPAD, Mme LEONARD à rappeler l'ordre du jour. Le compte rendu de la dernière réunion a ensuite été soumis à validation. Aucun refus ni abstention n'ayant été exprimés, le document a été adopté à l'unanimité.

Changement du nom de l'EHPAD

Mme LEONARD a présenté le projet de changement de nom de l'EHPAD, motivé par la volonté de simplifier et de clarifier l'identité de l'établissement dans le cadre des travaux de restructuration. Le nom actuel prête à confusion et sera remplacé par « EHPAD du Centre Hospitalier de Périgueux », une appellation générique regroupant les différents sites. Les résidents ont exprimé leur souhait de conserver des références identitaires et historiques, évoquant les pierres situées près de la chapelle et les photographies exposées dans le tiers lieu. Mme GOUTHIERE a salué cette initiative.

Augmentation des tarifs

Mme LEONARD a abordé la question de l'évolution tarifaire prévue, annonçant une augmentation annuelle d'environ 7 % pour financer les travaux en cours et futurs. Cette mesure s'inscrit dans le cadre des discussions actuellement menées avec le département, en tant qu'autorité tarifaire. M. TRARIEUX a précisé qu'il s'agissait d'une provision visant à anticiper les besoins financiers liés aux travaux. Le Conseil départemental doit transmettre à la direction un rapport détaillé.

Évaluation médico-sociale

Lors de cette réunion, Mme LEONARD a tenu à rappeler que le support de présentation sera transmis en même temps que le compte rendu, afin de garantir une parfaite compréhension des informations partagées. Elle a présenté le cadre général de l'évaluation des établissements sociaux et médico-sociaux, soulignant qu'elle est menée sous l'égide de la Haute Autorité de Santé. Ce processus concerne tant les structures accueillant des personnes âgées que celles dédiées aux personnes en situation de handicap. Cette évaluation, imposée par la réglementation, est effectuée par des organismes privés indépendants tous les cinq ans. Le caractère payant de cette démarche a été souligné, ainsi que l'importance de son sérieux pour garantir une analyse rigoureuse.



Centre hospitalier de Périgueux

Mme LEONARD a précisé que l'organisme chargé de cette évaluation a été sélectionné à l'échelle du Groupement Hospitalier de Territoire, conformément à une procédure de marché public. L'organisme retenu est Acacia, déjà mandaté pour les établissements de Sarlat, Nontron et Périgueux. Le rapport final devra être rendu en septembre 2026, avec une visite des évaluateurs programmée pour mai 2026. Elle a toutefois insisté sur le fait que le temps disponible permettrait une préparation sereine et efficace. Concernant la durée précise de l'évaluation, elle a indiqué qu'elle pourrait varier en fonction du profil des résidents et du nombre de lits dans les établissements concernés.

Mme GOUTHIERE a salué cette démarche, la qualifiant de mesure positive, et a souligné son potentiel pour promouvoir les bonnes pratiques. L'évaluation a pour objectif central de placer la personne accompagnée au cœur du dispositif, en la rendant actrice de son propre parcours. À cet égard, des initiatives comme les commissions de menus et les comités de résidents témoignent déjà de cet engagement dans l'établissement. Mme LEONARD a également mentionné que cette évaluation s'inscrivait dans une dynamique de renforcement de la qualité, en s'appuyant sur des outils comme les Fiches d'Événements Indésirables, les audits et les retours des réclamations. Elle a pris l'exemple des procédures d'accueil, qui pourraient être optimisées grâce à ce processus.

Elle a également évoqué l'actualité récente, notamment le retentissement médiatique du livre Les Fossoyeurs et les scandales qu'il a révélés, qui ont renforcé les exigences en matière d'évaluation et de contrôle. Cette démarche se structure autour de 157 critères, répartis en trois grands chapitres : les résidents, avec un focus sur leur volonté et leur association à la vie de l'établissement ; les professionnels, à travers l'analyse de leurs pratiques ; et enfin l'établissement lui-même, à travers son management et la gestion des ressources humaines.

Pour le chapitre concernant les résidents, la méthodologie retenue repose sur l'approche de l'accompagné traceur. Les évaluateurs interrogeront directement les résidents à l'aide d'une série de questions, puis croiseront leurs propos avec les dossiers administratifs et les témoignages des soignants. Mme GOUTHIERE a toutefois souligné la délicatesse de cette approche, qui nécessite une grande sensibilité.

Pour le chapitre dédié aux professionnels, la méthode des audits traceurs sera utilisée. Par exemple, les évaluateurs suivront le circuit du médicament, depuis la préparation jusqu'à l'administration, en accompagnant les infirmières sur tout le processus. Enfin, pour le chapitre concernant l'établissement, des audits systèmes seront réalisés. Ces derniers prendront la forme de réunions avec les équipes de gouvernance, le médecin coordonnateur et les cadres

Les thématiques abordées au cours de cette évaluation incluront la bientraitance, les droits des personnes accompagnées, leur participation à la vie de l'établissement, la co-construction des projets d'accompagnement, l'autonomie, la santé, la continuité des parcours, ainsi que les politiques en matière de ressources humaines, de qualité et de gestion des risques. Les établissements seront notés sur une échelle de 1 à 4, avec une possibilité d'obtention d'une étoile supplémentaire.

Pour coordonner cette démarche, un comité de pilotage a été mis en place. La présentation de cette démarche a déjà été réalisée auprès des soignants du pôle, et des groupes de travail ont été constitués sur les différents sites, notamment aux Félibres, au Douglas et sur Parot. Ces groupes sont composés de professionnels qui ont pour mission de réaliser un auto-diagnostic basé sur les critères établis. À partir de janvier et jusqu'à mai, des volontaires se mobiliseront pour co-construire des actions visant à améliorer les pratiques.



Centre hospitalier de Périgueux

Mme LEONARD a précisé que le rapport final, attendu pour septembre 2026, sera rendu public. Mme GOUTHIÈRE a interrogé sur la dimension innovante de cette démarche, et Mme AMICEL a répondu que la méthodologie actuelle, plus stricte et commune à tous, permet désormais une véritable comparaison entre les évaluations. Le Conseil de la Vie Sociale sera informé des travaux menés par ces groupes, et des représentants des résidents et des familles y seront associés.

Mme GOUTHIÈRE a également soulevé la question de l'impact de ces démarches sur les missions des soignants. Mme LEONARD a rassuré les participants en précisant qu'un sureffectif serait mis en place durant l'évaluation pour permettre aux soignants de répondre aux questions des évaluateurs sans que cela n'interfère avec leurs missions quotidiennes. Enfin, M. TRARIEUX a exprimé des doutes quant à l'efficacité de l'évaluation, tandis que Mme AMICEL a rappelé que l'objectif principal était de susciter une réflexion et une remise en question des pratiques pour favoriser une amélioration continue.

Point Animation

L'équipe d'animation a présenté un bilan des activités passées et les projets à venir. Plusieurs partenariats enrichissent la vie quotidienne des résidents :

- Avec l'association VMEH, des déambulations musicales ont été organisées ainsi que des activités comme la danse *country*.
- L'association « Les Blouses Roses » a proposé des séances de yoga du rire et de médiation animale, en partenariat avec « L'Œil du Lynx ».
- Des spectacles ont été offerts, notamment avec le groupe « *Sea Girl* » et des représentations financées par l'EHPAD.

Des projets intergénérationnels, tels que la chasse aux œufs de Pâques et des rencontres avec des écoles locales, favorisent les échanges entre générations.

D'autres événements marquants incluent :

- Les Jeux Olympiques inter-sites, qui ont rassemblé les résidents de différents EHPAD, et dont la prochaine édition explorera de nouveaux thèmes.
- La fête de l'automne, centrée sur des ateliers de pâtisserie autour du miel, du chocolat, et des fruits.

L'équipe d'animation a également évoqué les projets pour 2025, notamment l'organisation de l'Épiphanie dans la salle du tiers lieu, rassemblant les résidents des trois secteurs autour de la galette des rois. Un focus a également été fait sur les actions caritatives, comme la vente au profit du Téléthon, ayant rapporté 672 euros grâce aux tricoteuses de l'EHPAD Parrot.

Des casse-croûtes ont été offerts aux résidents des sites de Douglas et de Parrot.

Concernant le CVS départemental, la thématique de cette année était "Qui paie quoi en EHPAD". La journée s'est articulée autour de plusieurs temps forts : des stands le matin, un repas offert le midi, et une assemblée plénière l'après-midi. Il a été souligné que la Dordogne fait partie des rares départements à organiser un CVS à cette échelle.

L'année prochaine, le CVS départemental portera sur le thème de l'évaluation.

Organisation des fêtes de Noël

Une journée festive est programmée le 18 décembre, avec un repas spécial à midi et une animation musicale. Le menu, élaboré avec soin, a été choisi par les résidents lors de comités dédiés. Toutefois, certaines questions ont émergé concernant la multiplicité des repas de Noël, notamment le dîner du 24 décembre, le déjeuner du 25 et ce repas festif organisé en amont.

L'équipe d'animation a précisé que quatre repas améliorés sont prévus chaque année, mettant à l'honneur des produits de qualité supérieure, bien que plus onéreux. Par ailleurs, des repas à thème, souvent inspirés par des pays ou des événements comme les Jeux Olympiques, viennent ponctuer l'année, bien qu'ils ne soient pas toujours unanimement appréciés.

Le repas du 18 décembre, qui autrefois accueillait les officiels, a été repensé : la direction et le médecin coordonnateur se rendent désormais directement dans les salles à manger pour partager ce moment avec les résidents. L'équipe d'animation a également proposé d'explorer d'autres formats, tels qu'un après-midi festif ou un goûter convivial, plutôt qu'un repas. Cette idée a suscité des avis partagés : Mme GOUTHIERE s'y est opposée, tandis qu'un représentant du personnel a souligné l'importance de préserver un moment de partage entre les soignants et les résidents, qu'il s'agisse d'un repas ou d'une animation.

Pour 2025, un projet est en cours pour célébrer l'Épiphanie dans la salle du tiers-lieu, réunissant les résidents des trois secteurs autour de la traditionnelle galette des rois. En parallèle, l'aumônerie prévoit des messes de Noël, dont les dates seront affichées et publiées dans le journal Patati Patata. La journée sera également rythmée par la visite d'un accordéoniste dans les différents bâtiments. La direction de l'EHPAD marquera l'occasion en offrant à chaque résident un cadeau accompagné de chocolats.

M. TRARIEUX a rappelé que Madame la Maire s'était engagée à offrir un présent aux résidents, un geste que Mme AMICEL a qualifié de particulièrement apprécié par ces derniers.

Enfin, le mercredi 4 décembre aura lieu le repas des aînés. Les résidents souhaitant y participer sont invités à se rapprocher des animatrices. Pour compléter ces festivités, des sorties sont également prévues, permettant aux résidents de découvrir les illuminations de Noël et de visiter les chalets spécialement installés pour les fêtes.

Point médical

Lors de la discussion, le Dr WONE a indiqué qu'il n'avait pas d'intervention particulière à ajouter. Il a précisé que la campagne de vaccination, couvrant la grippe et le Covid, s'est bien déroulée et que l'EHPAD bénéficie d'une très bonne couverture vaccinale ainsi que d'une acceptation favorable des résidents.

Une question a été soulevée concernant la coqueluche. Le Dr WONE a expliqué que les personnes vaccinées depuis longtemps peuvent encore transmettre le virus, ce qui justifie l'importance de protéger les jeunes enfants susceptibles d'être en contact. Il a également mentionné le vaccin contre le VRS, recommandé mais non encore pris en charge par l'assurance maladie.



Centre hospitalier de Périgueux

Le Dr WONE a insisté sur l'importance de la vaccination des professionnels de santé, soulignant que plus ils sont vaccinés, moins les résidents tombent malades.

Mme FAUVET a interrogé sur la situation des chambres doubles lorsqu'un résident refuse de se faire vacciner. En réponse, le Dr WONE a rappelé qu'il n'est pas possible de contraindre à la vaccination, ce qui peut exposer le voisin à un risque de transmission. Il a ajouté que le futur bâtiment prévu n'aura plus de chambres doubles, ce qui permettra de limiter ce type de problème.

M. TRARIEUX a interrogé sur l'avancement du projet anti-chute. Le Dr WONE a indiqué que des ateliers avaient été mis en place et qu'ils fonctionnaient bien. Il a souligné que la professeure d'activité physique insiste sur l'importance de la participation, et les premiers résultats montrent des progrès individuels significatifs. Dès 2025, des séances de sensibilisation seront organisées pour les résidents, leurs familles et les professionnels. Pour l'instant, les retours sont très positifs, notamment en ce qui concerne la mobilité et l'autonomie. Mme GOUTHIERE a également salué la qualité du travail réalisé par la professeure.

Questions diverses

Plusieurs sujets ont été abordés lors des échanges :

Les menus : Les résidents ont souligné une certaine monotonie dans les repas, notamment la récurrence du riz, de la semoule, du fromage blanc, et du saumon. Mme GOUTHIERE interroge sur l'absence de maquereau, de boudin, de thon, les potages aux champignons de Paris. Des ajustements seront discutés lors des commissions des menus. Mme GOUTHIERE souligne que les pommes aux fours sont réchauffées sur son site, tandis que sur d'autres sites, elles ne le sont pas. Ces points pourront être abordés lors de la prochaine commission des menus.

La participation des représentants des familles aux réunions relatives aux travaux : Lors de la discussion, M. TRARIEUX a exprimé son étonnement quant à l'absence de consultation des représentants des familles élus lors des réunions concernant le projet du nouvel EHPAD. Il a demandé pourquoi ces derniers n'avaient pas été prévenus ni associés aux échanges.

En réponse, Mme LEONARD a précisé que la réunion en question avait pour but principal de déterminer les besoins spécifiques des usagers. À cette fin, les participants incluaient des résidents, mais pas nécessairement des représentants élus. Ces résidents avaient été choisis en raison de leur capacité à exprimer clairement leurs attentes et leur ressenti, même s'ils n'étaient pas membres du Conseil de la Vie Sociale. Elle a indiqué prendre en compte cette demande.

Le Dr WONE a ajouté que cette démarche répondait également à une demande du groupement d'architectes chargé du projet. Ces derniers souhaitaient échanger directement avec des professionnels de terrain ainsi qu'avec des résidents vivant dans l'établissement, afin de mieux comprendre leur quotidien et leurs besoins spécifiques.

Mme AMICEL a complété en précisant que les architectes avaient également visité l'EHPAD actuel. Cette immersion leur avait permis de s'imprégner de l'environnement, de mieux appréhender les habitudes des résidents et des équipes, et ainsi de concevoir un projet en adéquation avec leurs attentes.

Le recours à l'intérim : Lors de cette réunion, Mme DEMARA a ouvert la discussion en interrogeant sur les critères de recrutement des intérimaires. Elle a souligné que certains d'entre eux arrivaient sur les



sites sans avoir une connaissance précise de leurs missions, ce qui pouvait poser des difficultés opérationnelles. En réponse, Mme LEONARD a reconnu que cette situation s'expliquait en partie par le fait que les intérimaires ne connaissaient pas la structure à leur arrivée. Elle a précisé que le recours à l'intérim était une mesure mise en œuvre principalement pour pallier les situations de sous-effectif. Toutefois, elle a ajouté que la formation des intérimaires pourrait être envisagée comme un objectif à intégrer dans les futures démarches d'amélioration. Mme AMICEL est intervenue pour rappeler que cet enjeu s'inscrivait dans une démarche globale de qualité. Elle a insisté sur l'importance d'identifier les situations problématiques, de les analyser et de mettre en place des mesures correctives pour éviter leur répétition.

La propreté et l'hygiène : Mme GOUTHIÈRE a suggéré que l'aspirateur soit utilisé pour l'entretien des sols, mettant en avant son efficacité. Cependant, Mme AMICEL a rappelé que l'aspirateur soulève la poussière, ce qui n'est pas recommandé par les bonnes pratiques. Elle a précisé que le balayage humide est préféré, car il permet de capturer les particules sans les remettre en suspension dans l'air, garantissant ainsi une meilleure hygiène.

Le risque de fugue : M. TRARIEUX a élargi la discussion en évoquant d'autres incidents potentiels, comme les sorties non autorisées de certains résidents, qui pourraient également découler d'un manque d'encadrement ou de vigilance.

Sur ce point, Mme LEONARD a apporté des précisions concernant les risques spécifiques liés à certains résidents. Elle a mentionné que parmi eux, certains pouvaient se faire passer pour des visiteurs et sortir en même temps qu'une famille. Elle a souligné l'importance d'une communication claire avec les résidents et leurs familles, afin de les sensibiliser à ces risques.

M. TRARIEUX a alors posé une question sur l'utilisation de bracelets pour les résidents afin de prévenir les fugues. Mme LEONARD a expliqué qu'il existait déjà un bracelet d'identification permettant d'associer un résident à l'hôpital, signalant qu'il s'agissait d'une personne sous leur responsabilité et mentionnant un numéro de téléphone. Elle a également annoncé la mise en place prochaine d'un nouveau bracelet doté d'un système de détection, destiné à renforcer la sécurité en enclenchant une alarme sur le téléphone des soignants. Seuls certains résidents identifiés comme fugueurs seraient porteurs de ce dispositif

Elle a ajouté que d'autres mesures sont déjà en place. Ainsi, des caméras de surveillance sont installées sur le portail extérieur, et le service des entrées dispose de photographies des résidents identifiés comme étant à risque de fugue. Elle a précisé que les bracelets anti-fugue, équipés d'un dispositif technologique avancé, seraient déployés en janvier 2025.

Pour conclure, Mme LEONARD a tenu à souligner la réactivité des équipes face à ces enjeux. Elle a salué leur engagement dans la mise en place de solutions adaptées aux besoins spécifiques des résidents et dans la prévention des incidents.

Rotation d'effectifs : Concernant le personnel, Mme AMICEL a expliqué qu'il existe un turnover régulier des professionnels ainsi qu'une mobilité inter-unités des agents. Cela permet de garantir un effectif minimum de sécurité dans chaque unité. Elle a précisé que cette situation est courante dans tous les EHPAD et que la taille de l'établissement constitue une force pour l'organisation et l'affectation du personnel.



Centre hospitalier de Périgueux

Fin de séance.

Bernard PERRIN

Président du Conseil de la Vie Sociale
EHPAD du Centre Hospitalier de Périgueux